

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 septembre 2025

DCM : N° 2025-09-03

**OBJET : GITE – ADHESION A L'ASSOCIATION EUROPEENNE DES CHEMINS DE LA VIA  
FRANCIGENA (AEVF)**

**L'an deux mil vingt-cinq  
Le seize septembre**

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250916-2025\_09\_03-DE



**NOTA :** Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 19/09/2025  
Convocation du Conseil du  
11/09/2025

Membres en exercice : 18  
Membres présents : 16  
Ayant pris part au  
vote : 17  
Ayant donné  
procuration : 1

**Résultat du vote :**  
**Pour :** 17  
**Contre :** 0  
**Abstention :** 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ;

**Absents excusés :** Mme Christina MARCHAND,

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Laurence JACQUIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par convention, c'est l'ASC du PLATEAU DE TARCENAY qui assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 la gestion du gîte (propriété de la commune au 16 rue de l'Eglise – village de Foucherans).

La fréquentation et les résultats obtenus depuis cette date démontrent la pertinence de l'implantation de ce gîte sur les chemins de la Via Francigena (itinéraire culturel du conseil de l'Europe).

De récents contacts avec le chargé de développement pour la France et du délégué général Europe, il apparaît important que la commune et par voie de conséquence le gîte d'étape puisse bénéficier de l'exposition médiatique important grâce au réseau de communication de l'AEVF.

Pour information les communes de Besançon, Montfaucon, Saône, Mamirolle, Ornant ont déjà adhéré.

Le gîte de Foucherans assurant au moins 50 % du passage des pèlerins sur la Via Francigena, il est souhaitable de rejoindre l'AEVF par voie d'adhésion.

Au niveau financier, le montant de la cotisation annuelle pour les communes de moins de 2 000 habitants est de 400 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à adhérer à l'association européenne des chemins de la Via Francigena et à signer tout document se référant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 17 pour, 0 contre, 0 abstention



Le Maire,  
Maxime GROSHENRY